

**Assemblée communale extraordinaire, lundi 23 octobre 2017, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8**

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président des Assemblées  
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° du 36 du 11 octobre 2017 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres de l'Autorité communale sont présents. Trente-neuf citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Puis, il propose Monsieur Mathieu Saucy, qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 19 juin 2017 publié sur le site de la Commune ;
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 350'000.00 pour la rénovation du réservoir Le Pécal, à couvrir par voie d'emprunt ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00 pour l'assainissement du carrefour Aigre-Vie - Chemin des Ecureuils, à couvrir par voie d'emprunt ;
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 80'000.00 pour la réalisation d'un trottoir à la Route de Delémont, à couvrir par voie d'emprunt ;
5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00 pour le déploiement du haut-débit à Develier-Dessus, sous déduction de la participation de Swisscom de Fr. 13'600.00, à couvrir par voie d'emprunt ;
6. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Fatime Kqiku et sa fille Bléona Kqiku, ressortissantes du Kosovo, domiciliées à Develier ;
7. Information sur le projet d'interconnexion en eau de secours avec le réseau d'eau de Delémont ;
8. Divers

Le point 6 de l'ordre du jour a été modifié et publié dans le Journal officiel n° 37 du 18 octobre 2017 et est désormais intitulé comme suit :

6. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Fatime Kqiku, sa fille Bléona Kqiku et son fils Armend Kqiku, ressortissants du Kosovo, domiciliés à Develier

**1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 19 juin 2017 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

**2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 350'000.00 pour la rénovation du réservoir Le Pécal, à couvrir par voie d'emprunt**

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur John-Robert Hanser, conseiller communal en charge de ce dossier. Le réservoir du Pécal a été construit en 1977 et il comporte un certain nombre

de non-conformités. Une réhabilitation selon les standards actuels en la matière est nécessaire. La Commission des Services industriels a étudié, en parallèle, la construction d'un nouveau réservoir. Le coût de cette réalisation étant trop important, les Autorités communales proposent une rénovation du réservoir actuel qui permettra son utilisation pour les quarante prochaines années. Monsieur John-Robert Hanser précise le détail des coûts, à savoir :

Pos.	Travaux		Montant
1	Assainissement cuves réservoir	Fr.	74'000.00
2	Renouvellement tuyauterie	Fr.	87'000.00
3	Traversées murales cuves réservoir	Fr.	12'000.00
4	Portes d'accès aux cuves réservoir	Fr.	27'000.00
5	Electricité	Fr.	16'000.00
6	Travaux annexes	Fr.	48'000.00
7	Honoraires (20% mandat), divers et imprévus	Fr.	53'000.00
	TVA	Fr.	25'360.00
	<b>TOTAL ARRONDI</b>	Fr.	<b>342'000.00</b>

Il est précisé qu'une demande de subventionnement sera transmise à l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) après la décision de l'Assemblée communale.

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur John-Robert Hanser pour sa présentation et ouvre la discussion.

*Monsieur Robert Scheurer demande si l'intérieur des cuves sera recouvert de carrelage.* Non, les parois seront en béton brut.

*Monsieur Noël Saucy souhaite savoir si des cuves provisoires seront posées durant les travaux et, si oui, si cela est compté dans le crédit proposé.* Le réservoir reste en fonction pendant les travaux. Aucune cuve provisoire ne devra être posée.

*Monsieur Gabriel Chappuis signale que la réserve d'eau n'est pas énorme pour la Commune (environ 2 jours de consommation). Est-ce qu'une augmentation du stockage d'eau est possible ?* L'eau ne pouvant pas être stockée plus de trois jours, cette solution n'a pas été étudiée.

*Monsieur Markus Kreienbühl souligne que l'échange d'eau doit se faire tous les deux jours et demande si les parois resteront en béton brut.* Oui.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité l'ouverture d'un crédit de Fr. 350'000.00 pour la rénovation du réservoir Le Pécal, à couvrir par voie d'emprunt.**

### **3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00 pour l'assainissement du carrefour Aigre-Vie - Chemin des Ecureuils, à couvrir par voie d'emprunt**

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. La Commission des Travaux publics a effectué une visite des routes, rues et chemins communaux et a dressé un planning des travaux à réaliser avec un degré de priorité. Le tronçon du carrefour Aigre-Vie - Chemin des Ecureuils est une priorité urgente et il doit être assaini dans les meilleurs délais. En effet, le revêtement de surface présente un faïençage, des fissures longitudinales et, par endroits, des pelades. Ce type de dégâts caractérise un dimensionnement

insuffisant, une fatigue et une mauvaise adhérence des couches. Il est donc prévu les interventions suivantes :

- le coffre de la chaussée et les revêtements de surface seront assainis ;
- les couvercles des regards et dépotoirs seront remplacés et assainis ;
- un ralentisseur de 12 cm de hauteur sera posé à la sortie de la forêt ;
- en bordure Nord, cinq places de parcs longitudinales seront nouvellement créées dont deux dédiés pour le projet de construction de la Bourgeoisie sur la parcelle n° 1511, éloignée d'une centaine de mètres.

Le récapitulatif des coûts est le suivant :

Pos.	Travaux		Montant
1	Travaux génie civil	Fr.	82'000.00
2	Divers et imprévus	Fr.	4'100.00
3	Indemnités, relevés maisons riveraines	Fr.	4'000.00
4	Honoraires	Fr.	16'000.00
5	Frais divers	Fr.	1'200.00
	TVA	Fr.	8'500.00
	TOTAL	Fr.	115'800.00
	TOTAL ARRONDI	Fr.	120'000.00

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

*Monsieur Daniel Scheurer souhaite savoir pourquoi la Commune paye des places de stationnement pour la Bourgeoisie. C'est un échange : la Bourgeoisie cède du terrain pour la réalisation de ces cinq places de stationnement et la Commune se charge de les aménager.*

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00 pour l'assainissement du carrefour Aigre-Vie -Chemin des Ecureuils, à couvrir par voie d'emprunt.**

**4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 80'000.00 pour la réalisation d'un trottoir à la Route de Delémont, à couvrir par voie d'emprunt**

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Pour ce sujet, la Commission des Travaux publics a également donné une priorité importante, notamment en raison de l'aspect sécuritaire pour les piétons. Il s'agit de réaliser un trottoir depuis le bâtiment de l'entreprise Imier Chappuis SA jusqu'à l'entrée de la zone d'utilité publique. Ce trottoir remplacera le bac à fleur actuel situé devant le Garage Maurice Montavon SA. Les coûts prévus sont les suivants :

Pos.	Travaux		Montant
1	Travaux génie civil	Fr.	52'000.00
2	Divers et imprévus	Fr.	2'600.00
3	Indemnités, relevés maisons riveraines	Fr.	1'000.00
4	Honoraires	Fr.	10'000.00
5	Frais divers	Fr.	800.00
	TVA	Fr.	5'300.00

	TOTAL	Fr.	71'700.00
	TOTAL ARRONDI	Fr.	80'000.00

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

*Monsieur Christian Sommer souhaite connaître la longueur totale du trottoir et trouve le prix un peu élevé. La longueur du trottoir est de 57.30.*

*Monsieur Francis Zuber demande si ce trottoir sera utilisé par le Garage Maurice Montavon SA pour le déchargement des voitures. Non, cela n'est pas prévu.*

*Monsieur Philippe Taillard demande à ce que des aménagements soient construits afin d'empêcher les déchargements de véhicules.*

*Monsieur Robert Scheurer demande s'il est autorisé de décharger des véhicules sur le trottoir ? La commune prendra contact avec le Garage Maurice Montavon SA afin de trouver une solution à ce problème.*

*Monsieur François Joray signale qu'il ne faut pas faire d'aménagements spéciaux. Ces problèmes sont les mêmes devant tous les garages de la région et qu'il vaut mieux trouver une solution avec le Garage Maurice Montavon.*

*Monsieur Jean-Pierre Meusy demande quel est le statut du massif de fleurs devant le Garage Maurice Montavon SA. Ce dernier est propriété du garage mais est construit sur un terrain communal.*

*Monsieur Noël Saucy demande s'il est nécessaire de creuser un coffre de 45 cm. Selon Monsieur François Joray, collaborateur du bureau d'ingénieurs AF Toscano en charge de ce dossier, la profondeur du coffre sera revue lors de l'exécution des travaux.*

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 80'000.00 pour la réalisation d'un trottoir à la Route de Delémont, à couvrir par voie d'emprunt**

**5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00 pour le déploiement du haut-débit à Develier-Dessus, sous déduction de la participation de Swisscom de Fr. 13'600.00, à couvrir par voie d'emprunt**

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. L'entreprise Swisscom a une stratégie de déploiement au niveau suisse qui prévoit d'offrir, dans chaque commune de Suisse, le haut-débit d'ici 2021. Le but est que le 90% des habitations et commerces possède une vitesse de connexion d'au moins 80 Mbit/s. Swisscom concentre son déploiement dans les zones à bâtir des communes. Develier-Dessus n'était pas prévu dans le déploiement de base. C'est la raison pour laquelle Swisscom est entrée en discussion avec la Commune de Develier pour une participation de cette dernière au déploiement du haut-débit à Develier-Dessus. Les coûts sont les suivants :

Pos.	Travaux		Montant
1	Déploiement fibre optique et raccordement des convertisseurs pour Develier-Dessus	Fr.	75'000.00
2	Part Swisscom	Fr.	- 13'600.00
3	A charge de la Commune mixte de Develier	Fr.	71'400.00

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Christophe Riat pour ses explications et ouvre la discussion.

*Monsieur Robert Scheurer demande si les raccordements EBL sont actuellement possibles à Develier-Dessus. Oui mais pas en fibre optique.*

*Monsieur Markus Kreienbühl souhaite savoir si les habitations situées dans le secteur de la Claude-Chappuis peuvent également bénéficier du haut-débit. Un projet est actuellement à l'étude qui passerait par le réseau de fibre optique de la Commune de Bourrignon. Le Conseil communal de Develier attend une offre chiffrée afin de se prononcer sur une participation financière.*

*Monsieur Gabriel Chappuis signale qu'il est également possible d'avoir une vitesse de débit intéressante par le réseau hertzien.*

*Monsieur Francis Zuber demande pourquoi l'entreprise Swisscom ne peut pas prendre en charge la totalité des travaux. La stratégie de Swisscom est de s'occuper des zones à bâtir des communes. Develier-Dessus n'en fait pas partie, raison pour laquelle une participation financière est demandée.*

*Monsieur Noël Saucy souhaite savoir si la Commune sera propriétaire de la fibre optique. Non Swisscom reste propriétaire de ses infrastructures.*

*Monsieur Robert Scheurer demande si la Commune peut payer l'entier des travaux et ainsi être propriétaire de la ligne. Non, cela n'est pas possible car Swisscom est responsable des infrastructures téléphoniques.*

*Monsieur Paul-Emile Schaffner souhaite connaître le calendrier pour des travaux. En principe, les travaux seront terminés en 2018.*

*Monsieur Luca Mischler demande si tous les bâtiments de Develier-Dessus seront reliés. Oui, c'est le cas.*

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00 pour le déploiement du haut-débit à Develier-Dessus, sous déduction de la participation de Swisscom de Fr. 13'600.00, à couvrir pour voie d'emprunt.**

**6. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Fatime Kqiku, sa fille Bléona Kqiku et son fils Armend Kqiku, ressortissants du Kosovo, domiciliés à Develier**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Christophe Riat pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Madame Fatime Kqiku et ses enfants Bléona et Armend demandent la nationalité Suisse et le droit de cité de Develier. Ils sont de nationalité kosovare. Madame Fatime Kqiku est née au Kosovo le 1<sup>er</sup> novembre 1970. Elle est domiciliée à Develier depuis le 24 octobre 2008. Elle est mariée à Monsieur Aslan Kqiku et ils ont deux enfants, Armend, né le 3 septembre 1997 et Bléona, née le 27

août 2000. Madame travaille dans une entreprise du village en tant que contrôleuse. Armend est actuellement en recherche d'emploi et Bléona est à l'Ecole de commerce de Delémont. Toute la famille est bien intégrée dans le village.

Le Conseil communal est donc favorable à l'octroi du droit de cité communal.

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Christophe Riat pour ses explications et ouvre la discussion.

*Monsieur Pierre Bühlmann demande pourquoi le mari de Madame Fatime Kqiku n'est pas concerné par cette demande de droit de cité communal.* Monsieur Asllan Kqiku possède déjà la nationalité suisse.

*Monsieur Christian Sommer souhaite savoir si cette famille est financièrement autonome.* Oui, c'est le cas.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, d'octroyer le droit de cité communal à Madame Fatime Kqiku, sa fille Bléona Kqiku et son fils Armend Kqiku, ressortissants du Kosovo, domiciliés à Develier**

#### **7. Information sur le projet d'interconnexion en eau de secours avec le réseau d'eau de Delémont**

Monsieur le président donne la parole à Monsieur John-Robert Hanser pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Dans un premier temps, ce dernier donne le contexte du projet. Les sources d'origine karstique de la Combatte et de la Tuf, situées à Develier-Dessus, sont les seules ressources alimentant le réseau d'eau potable de Develier. Elles sont partagées entre les Services industriels de Delémont et le Service des eaux de Develier. Le plan général d'alimentation en eau de Develier (PGA) a mis en évidence la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable, notamment lors de périodes sèches de longue durée ou de pollution d'une ressource, par la réalisation d'une interconnexion en eau de secours. Ce principe est confirmé par les Autorités cantonales. A la suite de ce constat, la Commission des Services industriels a discuté de plusieurs possibilités d'interconnexion. Ainsi, des études ont été menées pour un raccordement au réseau de Bourrignon, de Courfaivre, de Bassecourt et Delémont. Il s'avère que la solution la plus judicieuse est une interconnexion avec la Commune de Delémont.

L'interconnexion avec le réseau d'eau de Delémont se ferait au lieu-dit «Les Viviers» à Delémont. Elle nécessitera la construction d'une nouvelle conduite d'eau entre Develier et Delémont, permettant ainsi une alimentation en eau de secours du réservoir du Pécal et de la station de partage de Develier-Dessus, via la réseau existant de la galerie A16.

La nouvelle conduite, de 2'290 m, serait construite entre les «Viviers» et la chambre de réduction des «Quatre-Faulx». Son tracé suit, sur le territoire de la Commune de Delémont, un chemin d'amélioration foncière puis descend en direction du ruisseau de la Golatte. Après avoir traversé ce ruisseau, il longe la limite communale, traverse la RC 6 et passe sur le territoire de la Commune mixte de Develier. Il suit le collecteur du SEDE puis contourne le terrain de football pour arriver à la chambre de réduction des «Quatre-Faulx».

La demande de crédit sera soumise au scrutin populaire car le montant des travaux dépassera les compétences de l'Assemblée communale.

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur John-Robert Hanser pour ses explications et ouvre la discussion.

*Monsieur Mathieu Saucy demande une précision quant à la nouvelle conduite qui serait construite entre Develier et Delémont. Monsieur John-Robert Hanser répond à cette demande à l'aide du plan projeté.*

*Monsieur Francis Zuber demande si l'eau sera pompée. Oui, une station d'accélération sera construite au lieu-dit « Les Quatre-Faulx » afin de refaire monter l'eau jusqu'aux réservoirs de Develier-Dessus et du Pécal par la conduite A16.*

*Monsieur Paul-Emile Schaffner demande pourquoi ne pas utiliser la conduite existante qui va de Develier-Dessus à Delémont. C'est pour des raisons techniques et de coûts qu'un nouveau tracé sera proposé.*

*Monsieur Daniel Scheurer demande si l'eau consommée à Develier pourrait être mélangée avec l'eau du réseau de Delémont. Oui cela sera le cas.*

*Monsieur Ernest Müller demande s'il est possible de reprendre la conduite la conduite A16 depuis Delémont. Non car cette conduite se termine au lieu-dit « Les Quatre-Faulx ».*

*Monsieur Daniel Scheurer ne comprend pas pourquoi la Commune ne profite pas de la conduite existante entre Delémont et Develier. Monsieur Marc Sollberger, collaborateur du bureau d'ingénieurs AF Toscano en charge de ce dossier, répond que les coûts d'une nouvelle technique sont moindres que la construction d'une conduite parallèle à celle existante. De plus, cette solution n'est pas recommandée. En effet, il ne faut pas avoir deux conduites dans la même fouille.*

*Monsieur Pierre Bühlmann a entendu parler d'un projet de pompage de l'eau de la nappe phréatique au lieu-dit « Les Quatre-Faulx » et rend attentif l'Assemblée de la présence d'environ 600 litres d'huile de vidange dans le sol, sous l'immeuble de la Route de Courtételle 57. Monsieur John-Robert Hanser répond qu'il n'est nullement question de pomper de l'eau dans la nappe phréatique.*

*Monsieur Gabriel Chappuis demande également qu'une étude approfondie soit menée pour l'utilisation de la même fouille avec la conduite existante entre Develier et Delémont. Il informe l'Assemblée que la Commune de Delémont a l'intention de rénover la conduite de Develier à Delémont et d'en modifier quelque peu son tracé. Ce dernier passera sous le terrain bourgeois et une servitude devra être signée. La Bourgeoisie souhaite profiter de la signature de cette servitude pour négocier avec la Commune de Delémont afin de récupérer les sources expropriées par cette dernière. La Bourgeoisie souhaite que la Commune de Develier reçoive la quantité d'eau nécessaire et que le reste puisse être pris par la Commune de Delémont. Il rappelle que Delémont donne 400 l/minute à Develier et profite du reste.*

Monsieur Johann Stalder, responsable du Service des eaux, signale que la Commune de Delémont joue le jeu et donne au minimum 400 l/minutes à Develier. Lorsque le besoin s'en fait sentir, les Services industriels de Delémont donnent plus d'eau.

*Monsieur Markus Kreienbühl demande si l'A16 est alimentée par le réseau d'eau de Develier. Oui.*

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

## 8. Divers

Monsieur Jean-Pierre Meusy revient sur les élections communales du 22 octobre dernier et félicite les deux conseillers réélus Messieurs Pascal Hänni et Daniel Rohrbach de même que Monsieur Frédéric Scheurer pour sa brillante élection. Il remercie Monsieur John-Robert Hanser, non réélu, pour tout le travail effectué au sein du Conseil communal.

Il informe les participants que pour des raisons professionnelles il ne s'est pas représenté à la fonction de président des Assemblées. Il vient en effet de débiter une nouvelle activité à la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud. Il en profite pour évoquer le plaisir qu'il a eu à diriger les débats durant ces neuf dernières années. Finalement, il remercie les citoyennes et les citoyens pour leur intérêt à la chose publique, les encourageant à continuer à se mobiliser pour le bien de la démocratie.

Il passe la parole à Monsieur Christophe Riat qui informe les participants à l'Assemblée communale de l'avancée de certains dossiers. Premièrement, pour le projet de la carte des dangers, le Conseil communal s'est attaché les services de Monsieur Denis Moritz en tant que bureau d'assistance au maître d'ouvrage dans ce dossier. Une présentation de ce dossier sera à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée communale.

Ensuite, il donne quelques informations concernant la réfection des places de jeux du village. Pour la place de l'école enfantine, un concept englobant la création d'une crèche est à l'étude. Pour les autres places, un projet sera établi lors de la prochaine législature.

*Monsieur Vincent Chappuis demande si le projet de trottoir allant de la ferme du Moulin au carrefour du Carmel avance et dans quel délai il sera réalisé.* Monsieur Daniel Rohrbach informe que ce trottoir sera repris dans le cadre du projet de la carte des dangers car des aménagements du ruisseau seront réalisés à cet endroit.

*Monsieur Pierre Bühlmann revient sur le tous-ménage distribué par un candidat au Conseil communal qui faisait état d'un courriel reçu par ce dernier de la part du caissier communal. Il trouve cela déplorable...*

*Monsieur Francis Zuber se plaint du bruit de l'autoroute. Il souhaite une analyse acoustique du bruit de l'A16.* Monsieur Christophe Riat répond que le Conseil communal prendra contact avec l'Office des routes de la Confédération à ce sujet.

*Monsieur Gabriel Chappuis se permet également une remarque concernant le bruit. La Commune a un cadastre du bruit dans son règlement sur les constructions et il faut que les Autorités communales s'appuient sur ces données pour les faire respecter.*

*Monsieur Francis Zuber évoque également le bruit du stand de tir de Bassecourt-Develier.*

*Monsieur Noël Saucy souhaite que la Commune contrôle ou fasse contrôler la vitesse des automobilistes sur la Route de Montchoisi.* Le Conseil communal en prend bonne note.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis il lève l'Assemblée à 21h30, en présence de quarante-cinq ayants-droits, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat